

Conseil Municipal du 10 Février 2020

Le dix février, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Michel DECOLIN, Maire.

Garages Gendarmerie : baux

La Commune, propriétaire des bâtiments de la Gendarmerie, loue les garages aux gendarmes. IL est nécessaire d'établir un bail avec chaque gendarme.

Loyer appartement F4 Mairie

Le Conseil confirme que le loyer de l'appartement F4 occupé par Mme FERREIRA est bien de 480 €/mois au lieu de 500 €/mois.

Budget principal : admission en non-valeur

Depuis 2016, certaines créances restent irrécouvrables malgré l'intervention du trésor public. Elles s'élèvent au total à 1 995,64 €.

Le Conseil décide de prendre une délibération d'admission en non-valeur pour cette somme.

Centre de gestion 43 : contrat d'assurance des risques statutaires

Le principe de l'assurance statutaire consiste à couvrir les risques financiers statutaires supportés par les collectivités en raison de l'absentéisme pour raison de santé des agents.

Le centre de gestion 43 lance un appel à candidatures auprès des différentes assurances pour une mise en concurrence d'un « contrat groupe ». Le conseil est d'accord pour adhérer à cette consultation.

Ensuite, il reviendra aux communes de délibérer pour le choix du contrat.

Informatique : remplacement ordinateur secrétariat Mairie

Le conseil donne son accord pour le remplacement de l'ordinateur du secrétariat de Mairie.

Voirie : transfert de propriété

Le conseil municipal donne son accord pour la régularisation de la prise en charge dans le domaine public de l'impasse du Clauzat et désigne Marie-Françoise Favier pour signer l'acte administratif.

SDE : groupement achat électricité

Le Syndicat Départemental de l'Electricité lance un appel à candidatures pour l'achat d'électricité.

Le conseil est d'accord pour adhérer à cette consultation.

Compte de gestion et compte administratif 2019 – affectation du résultat : approbation

Le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2019 dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 183 677,08€

Dépenses : 578 879,71€

Résultat : 604 797,37€

Section d'investissement :

Recettes : 1 323 585,74€

Dépenses : 1 494 463,85€

Résultat : - 170 878,11€

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'affecter le résultat 2019 qui s'élève à 604 797,37€.

Conformément au budget primitif 2019, la somme de 440 943,70€ sera affectée à la section d'investissement.

Les 163 853,67€ restants (excédent de fonctionnement reporté) seront affectés au budget de fonctionnement 2020.

Conseil Municipal du 06 mars 2020

Les six mars, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel Décolin, Maire.
Madame Marie-Claire Vial est nommée secrétaire de séance.

Convention utilisation Gymnase

- **Pour l'IFP 43 et le BTP CFA**

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer une convention régissant l'utilisation du Gymnase pour les 2 CFA.

- **Pour l'Association sportive du Bouchet St Nicolas**

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer une convention régissant l'utilisation du Gymnase pour l'Association Sportive du Bouchet St Nicolas.

Chaudière Local annexe Mairie

Le Conseil Municipal vote pour le changement de la Chaudière Gaz du local annexe de la Mairie.

Personnel : création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ième} classe à temps complet

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ième} Classe à temps complet.

Questions diverses

- L'Etat a accordé dans le cadre du FIPDR une subvention de 4000 € à la suite des travaux de mise en sécurité de l'Ecole des Cèdres et de l'Ecole Sainte-Thérèse.

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la situation financière de la Commune :
 - Charges fiscales : 332 €/habitant ; Moyenne départementale : 414 €/habitant
 - Charges générales : 152 €/habitant ; Moyenne départementale : 201 €/habitant
 - Charges financières : 3 €/habitant ; Moyenne départementale : 22 €/habitant

 - CAF brute (Capacité d'Autofinancement) : 389 932 €
 - CAF nette : 294 401 €

 - Endettement : 751 €/habitant Moyenne départementale : 781 €/habitant

Conseil Municipal du 23 mai 2020

Le vingt-trois du mois de mai, à onze heures zéro minute, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BAINS.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Décolin, Maire sortant. Non sans émotion puisqu'il préside sa dernière séance après avoir accompli 31 années de mandat de maire. Il tient à remercier les collègues qui l'ont accompagné tout au long de ses mandats, et souhaite beaucoup de réussite à la nouvelle équipe.

Il déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions et remet ensuite la présidence de la séance au doyen d'âge, Monsieur Albert Boyer.

Election du maire

Le Président constate que la condition de quorum est remplie. Il invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire à bulletin secret.

Il recueille la candidature de Monsieur Gérard Fouillit.

Monsieur Gérard Fouillit ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Fixation du nombre d'adjoints

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

En application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

Election des adjoints

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire, conduite par Madame Marie-Françoise Favier et sur laquelle figurent les noms des trois autres candidats : Monsieur Albert Boyer, Madame Sylvette Jean et Monsieur Alain Robert, a été déposée.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire à bulletin secret.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Marie-Françoise Favier. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, comme suit :

Premier Adjoint : Madame Marie-Françoise Favier

Deuxième Adjoint : Monsieur Albert Boyer

Troisième Adjoint : Madame Sylvette Jean

Quatrième Adjoint : Monsieur Alain Robert

Election des délégués au SIVU

Sont élus délégués titulaires au SIVU : Gérard Fouillit et Cécile Haon

Sont élus délégués suppléants au SIVU : Marie-France Raust et Raphaël Collomb

Désignation de 2 délégués au sein du secteur intercommunal d'énergie

Sont désignés délégués au sein du Secteur Intercommunal d'Energie : Frédéric Paziienza et Yoann Volle.

Conseil Municipal du 17 juin 2020

Le dix-sept juin le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marie-Françoise Favier, 1^{ère} adjointe, au nom du Maire empêché.

Ordre du tableau des Conseillers Municipaux

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du Conseil Municipal à savoir : Gérard Fouillit, Marie-Françoise Favier, Albert Boyer, Sylvette Jean, Alain Robert, Roselyne Brives, Cécile Haon, Annie Exbrayat, Marie-France Raust, Raphaël Collomb, Frédéric Pazienza, Carine Chacornac, Pierre-Yves Beraud, Yoann Volle, Alexis Nuel. Le Conseil valide l'ordre du tableau des conseillers municipaux.

Délégations du Conseil Municipal

Marie-Françoise Favier rappelle que pour des raisons de rapidité et d'efficacité, le conseil a la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de délégations. Elle donne lecture des délégations qui sont acceptées par le conseil à l'unanimité.

Commissions Communales

Le renouvellement du Conseil Municipal entraîne la nomination des délégués auprès des diverses commissions. Ainsi, siégeront auprès des commissions suivantes :

- **Finances** : A. Boyer, S. Jean, F. Pazienza, R. Collomb, M-F Raust, M-F Favier, P-Y Beraud
- **Travaux - Urbanisme** : P-Y Beraud, A. Robert, Y. Volle, R. Brives, A. Boyer, C. Haon.
- **Communication - Tourisme** : S. Jean, Y. Volle, A. Nuel, C. Chacornac, A. Exbrayat, M-F Raust.
- **Affaires scolaires - Associations - Culture** : A. Nuel, M-F Raust, M-F Favier, Y. Volle, R. Brives, C. Chacornac, R. Collomb.
- **Appel d'offres** : A. Robert, A. Boyer, P-Y Beraud, Y. Volle, M-F Favier, R. Brives.
- **Affaires sociales** : C. Haon, M-F Raust, C. Chacornac, F. Pazienza, A. Nuel, M-F Favier, S. Jean.

Monsieur le Maire est membre de droit de chaque commission.

Commission Communale des Impôts Directs

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, une nouvelle commission communale des impôts directs doit être constituée. Le conseil dresse une liste de présentation comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants. La direction générale des finances publiques désignera 6 membres titulaires et 6 suppléants de la commission communale parmi cette liste.

CNAS

Sont désignées Sylvette Jean déléguée au titre des élus et Christelle Gagne déléguée et correspondante au titre des agents pour représenter la Commune au sein des instances du CNAS.

Ministère de la Défense

Alexis Nuel est désigné correspondant défense.

Fixation des indemnités de fonction des élus

Le conseil vote la fixation des indemnités du maire et des adjoints selon la réglementation en vigueur. Il est décidé d'attribuer 40 % au maire et 12 % aux 4 adjoints de l'indice brut 1027 prévu.

Gîte l'Escole

Mme Marie-Annick Blanc, gérante du Gîte « L'Escole » à Montbonnet a sollicité la remise gracieuse des loyers d'avril, mai et juin en raison de la fermeture du Gîte pendant le confinement obligatoire lié au Covid-19. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde à Mme Blanc la remise des loyers pour ces périodes.

Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2020

Le 1^{er} juillet le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marie-Françoise Favier, 1^{ère} adjointe, au nom du Maire empêché.

Loyer F4 Mairie

La locataire actuelle libérant le logement de type F4 de la mairie au 15 juillet prochain, Mme FAVIER propose une révision de ce loyer actuellement fixé à 480 €. Après discussion, le conseil décide de porter à 500 € le loyer mensuel de l'appartement à compter du 15 juillet 2020.

Vote des taux des 2 taxes

Cette année seuls les taux pour le foncier bâti et le foncier non bâti sont fixés par le conseil.

Le conseil décide de reconduire les taux 2019 en 2020 à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : 11,99 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 58,84 %

Réparation épareuse

Madame la 1^{ère} adjointe informe le conseil d'une pièce défectueuse sur l'épareuse nécessitant une réparation. Après consultation du devis transmis par l'entreprise BESQUEUT, le conseil municipal décide de retenir l'option 1 pour la réparation de l'épareuse pour un montant de 831,65 € HT.

Jurés d'assises : tirage au sort

Comme chaque année, la commune doit tirer au sort 3 personnes inscrites sur la liste électorale.

Ont été tirés au sort : M. FAVIER Vincent, Mme BEAUZAC Josette, M. VAILLE Michel.

Subventions aux associations

Le conseil municipal vote les subventions aux associations :

Club de l'Automne	300 €
Anciens d'Algérie	200 €
Gym volontaire	300 €
ACCA	300 €
Donneurs de Sang Bénévoles	100 €
Union Sportive Bains/Saint Christophe	1 000 €
Arbre de Noël Ecole Privée Sainte Thérèse	184 €
Arbre de Noël Ecole Publique Les Cèdres	222 €
APEL Ecole Sainte Thérèse	1 224 €
APE Ecole Les Cèdres	1 476 €
Agility	77 €
Société de Tir	77 €
ADMR	300 €
Les Amis de la BDP	120 €
Justice et Partage	100 €
Restos du Cœur	100 €
Velay Sud 43	2 600 €
Secours Populaire	100 €
Judo-Club Bains-Devès	200 €

Conseil Municipal du 24 Juillet 2020

Le vingt-quatre juillet le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gérard Fouillit, Maire.

Budget 2020

Le conseil, à l'unanimité, vote le budget primitif comme suit : la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 1 106 819,67 €. La section d'investissement trouve son équilibre en recettes et dépenses à 1 026 051,11 €.

En investissements, il est principalement prévu la réfection de la voirie communale Jalès-Augeac, Lesbineyres-Ramouroucle, Boeux-Vourzac, la fin des travaux de rénovation de la Gendarmerie, la réfection de la cour de l'école Les Cèdres, le barriérage des conteneurs poubelles.

Allocation Ecole Sainte-Thérèse

L'allocation de fonctionnement de l'école privée Sainte-Thérèse est calculée au vu des dépenses de fonctionnement de l'école publique "Les Cèdres".

Pour l'année 2020, elle s'élève à 44 915,36 €.

Le conseil décide d'inscrire cette somme au budget et autorise le maire à signer la convention.

Manuels scolaires Ecole Publique « Les Cèdres »

La commune est sollicitée par l'Ecole des Cèdres pour l'achat de manuels scolaires pour un montant de 630 €.

Le conseil à l'unanimité accepte de financer cet achat pour un montant de 630 €.

PLU de Saint-Christophe-sur-Dolaison

La commune de Saint-Christophe-sur-Dolaison a arrêté le projet de révision du PLU. La commune de Bains est consultée en qualité de commune limitrophe.

Sur proposition du Maire, les membres du conseil municipal décident d'émettre un avis favorable au projet de révision du PLU de la commune de Saint-Christophe-sur-Dolaison.

Désignation des représentants pour siéger à la CIL

Sont désignés Marie-Françoise FAVIER, membre titulaire, et Albert BOYER, membre suppléant, pour siéger à la CIL (Conférence Intercommunale du Logement).

RN 88 : Déviation Saint Hostien-Le Pertuis

Toutes les communes de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay doivent donner leur avis sur la réalisation à 2X2 voies de la RN 88 Déviation Saint Hostien-Le Pertuis.

Le conseil émet un avis favorable à la réalisation rapide à 2X2 voies de la RN 88 – Déviation de Saint Hostien-Le Pertuis.

Conseil Municipal du 28 Aout 2020

Le vingt-huit août le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gérard Fouillit, maire.

Voirie communale : convention maîtrise d'œuvre

Pour procéder aux travaux de réfection de la voirie communale, il est important de s'appuyer sur une maîtrise d'œuvre pour la conduite opérationnelle des travaux. Le conseil accepte la proposition de maîtrise d'œuvre du cabinet AB2R au taux de 4,10 % et autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement avec ce cabinet.

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 1 000 habitants doivent établir un règlement intérieur dans les six mois de l'installation du conseil municipal.

Il présente au conseil les principales dispositions contenues dans le projet du règlement. Ce règlement fixe notamment les règles d'organisation interne et le fonctionnement du Conseil Municipal ainsi que les règles de présentation et d'examen et la fréquence des questions orales.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité ce règlement intérieur.

Ambroisie : désignation des référents

Parce que les pollens d'ambroisie peuvent provoquer des réactions allergiques importantes, il est nécessaire de signaler et d'éliminer cette plante. Pour répondre aux signalements des citoyens concernant l'ambroisie et ainsi améliorer la santé de tous, la commune doit désigner un référent titulaire et un référent suppléant.

Le conseil désigne Alain Robert comme référent titulaire et Pierre-Yves Beraud en tant que référent suppléant pour lutter contre l'ambroisie.

Remboursement frais gymnase : convention de remboursement de frais entre la Communauté d'Agglomération et la commune de Bains

La Communauté d'agglomération du Puy en Velay met à disposition, depuis 2013, de l'association BTP CFA Auvergne et de l'association gestionnaire de l'IFP 43, un ensemble immobilier, sis rue des Camélias à Bains.

La commune de Bains est propriétaire du terrain sur lequel a été construit un gymnase et est propriétaire de celui-ci. Il a vocation à être utilisé par cette dernière ainsi que par l'association BTP CFA Auvergne, et l'association de l'IFP 43 pour les activités sportives des apprentis.

La commune du Puy en Velay est propriétaire de locaux faisant partie de cet ensemble immobilier, connus sous le nom d'UPC (Unité de Production Culinaire).

Dans ce contexte et lors de l'édification de cet immobilier pour l'ensemble des parties précitées, la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay a avancé, de 2013 à 2016, la prise en charge des coûts de fonctionnement, issus de l'activité des établissements de formation installés sur le site des CFA, de l'UPC et du gymnase communal.

Pour la période courant du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} mai 2016, la commune de Bains s'engage à rembourser à la Communauté d'Agglomération les charges de fonctionnement du gymnase communal, avancées par la Communauté d'Agglomération, pour un montant arrêté à 15 000€.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération pour le remboursement des frais du gymnase.

Questions diverses

- Agence Régionale de la Santé : résultats des analyses réalisées le 17/06/20 au village d'Augeac et le 21/07/20 au village de Montbonnet : eau de qualité sanitaire satisfaisante ;
- Piéta église : Alain Robert va réaliser bénévolement le socle en pierre ;
- Vogue : sauf évolution défavorable du contexte sanitaire, la vogue aura lieu le week-end du 10 et 11 octobre 2020 : annulation du bal mais maintien de la retraite aux flambeaux et feux d'artifice le samedi soir, présence des forains tout le week-end.
- Du 9 au 13 novembre 2020, Olympiades des Métiers au CFA de Bains
- L'entreprise de maçonnerie Gaby Gagne réalisera la rampe d'accès de la gendarmerie.

Conseil Municipal du 02 Octobre 2020

Le deux octobre, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Gérard Fouillit, Maire.

Cuisine en Velay : Désignation des membres

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire de désigner de nouveaux membres pour siéger à la conférence intercommunale et pour faire partie de la commission des menus.

Après discussion, le Conseil Municipal désigne Roselyne Brives, Marie-France Raust et Marie-Françoise Favier pour siéger à la conférence intercommunale et Roselyne Brives pour faire partie de la commission des menus.

Gestion des eaux pluviales urbaines : subdélégation de la compétence eaux pluviales

Dans l'intérêt d'une bonne organisation du service de gestion des eaux pluviales urbaines et afin de garantir dans les meilleures conditions la continuité de celui-ci, il y a lieu de demander à la CAPEV de bénéficier d'une délégation pour permettre à la commune de Bains de continuer, par prévention, à assurer l'investissement, la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines », ce incluant la totalité du financement des compétences suscitées à la charge de la commune de Bains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette demande.

Travaux d'extension Basse Tension à Boeux

Pour raccorder l'habitation d'Olivier Podlaziak et Audrey Coupé à Boeux au réseau basse tension, la commune doit acquitter auprès du Syndicat d'électrification la somme de 450€. Cette somme sera remboursée par les propriétaires. Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à commander les travaux au Syndicat.

Acquisition Karcher

Le conseil valide l'acquisition d'un Karcher.

Budget principal : Décision modificative

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des ajustements budgétaires qu'il serait nécessaire de faire afin de financer des opérations non prévues au budget primitif.

Mise à disposition du Gymnase : Hand Ball Club de Loudes

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du gymnase avec l'Association Sportive Hand Ball Club de Loudes.

Bâtiments communaux : tarif des locations

Les tarifs de location du Gymnase, de la Salle sous la Mairie, de l'ALSH et de la Salle des Fêtes ont été reconduits.

Subvention travaux aménagement du bourg

Le conseil autorise le Maire à solliciter le Département pour obtenir une subvention au titre des produits des amendes de police dans le cadre des travaux de l'aménagement du bourg liés à l'amélioration de la sécurité.

Travaux de voirie : choix des entreprises

Suite à l'appel d'offres lancé pour les travaux d'enrobés (Jalès-Augeac, Lesbineyres-Ramourouscle, Boeux-Vourzac, cour de l'école Les Cèdres, cour de la gendarmerie), 4 entreprises ont répondu : CHEVALIER, COLAS, EIFFAGE et EUROVIA.

Après analyse des offres, le bureau d'étude AB2R propose de retenir l'entreprise EIFFAGE, la moins disante.

Après discussion, le Conseil municipal décide de suivre l'avis du bureau d'étude AB2R, retient l'entreprise EIFFAGE, autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents communaux

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a lancé un appel d'offres au nom de toutes les communes pour couvrir les remboursements de salaire pour cause de maladie des agents communaux. L'Assureur CNP-Sofaxis a été retenu comme moins disant. Le Conseil donne son accord pour signer la convention d'assurance groupe sur les risques statutaires négocié par le Centre de Gestion.

Visiteuses du Foyer Bon Accueil : Aide exceptionnelle. Suite à une demande de la Présidente des Visiteuses du Foyer Bon Accueil de Solignac sur Loire, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 77 € aux visiteuses du Foyer Bon Accueil de Solignac sur Loire

Conseil Municipal du 24 Novembre 2020

Le 24 novembre, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gérard Fouillit, maire.

Sur sa proposition, la réunion s'ouvre avec une minute de silence en hommage à Samuel Patty, enseignant assassiné par un terroriste.

DETR 2021 :

Dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de l'année 2021, le conseil sollicite l'Etat pour une aide la plus élevée possible pour l'opération : aménagement du cimetière et du parking attenant.

Agent titulaire : création d'un emploi permanent

Monsieur le Maire indique qu'afin d'améliorer les conditions de restauration à la cantine municipale et notamment le bon déroulement des repas dans le temps imparti, il est décidé de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet.

Le Conseil décide de créer un emploi relevant du grade d'adjoint territorial à raison de 16h22 minutes hebdomadaire annualisées à compter du 1^{er} janvier 2021.

DEA : Avenant et convention de mise à disposition de 2 agents communaux

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention ainsi qu'une convention avec la Communauté d'Agglomération (direction eau et assainissement) pour la mise à disposition de Ms Christian Garnier et Mikaël Avond pour l'entretien des stations de traitement.

Cantine municipale : règlement intérieur

Ce règlement fixe notamment les règles générales et les horaires de fonctionnement, les bénéficiaires, l'accès aux locaux, les tarifs et les réservations des repas, les responsabilités sur le trajet école-cantine et sur le temps du repas, la sécurité et la discipline.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le règlement intérieur de la cantine municipale dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

PLU : avis sur le transfert de la compétence à l'intercommunalité

Le conseil municipal s'oppose au transfert de compétences en matière de plan local d'urbanisme à la communauté d'Agglomération du Puy en Velay.

Question diverse

Les conseillers municipaux distribueront les colis aux aînés aux alentours du 20 décembre.

Conseil Municipal du 14 décembre 2020

Le quatorze décembre, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Gérard Fouillit, Maire.

Syndicat Départemental d'Énergie : Travaux éclairage public – poste Le Paternau

Le Conseil approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public poste le Paternau à Cordes, confie la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente et fixe la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 1 720,97 €.

Cuisine en Velay – Avenant à la convention

Le conseil municipal

- approuve l'adhésion de la commune de Solognac sur Loire à l'entente intercommunale relative à la production et livraison de repas par la Cuisine en Velay
- approuve la nouvelle grille tarifaire de l'entente intercommunale à savoir :
 - repas « Primaires » : 3,65 € HT soit 3,83 € TTC
 - repas « Maternelles » : 3,32 € HT soit 3,49 € TTC
- valide l'avenant à la convention de l'entente intercommunale

Tarifs cantine municipale

Compte tenu des nouveaux tarifs appliqués par la Cuisine en Velay à compter du 1^{er} janvier 2021, le conseil décide de fixer le prix du repas à compter du 1^{er} janvier 2021 à 3,60 € pour un repas enfant et à 7,50 € pour un repas adulte.

Tarifs communaux 2021

Le conseil maintient les tarifs de location annuelle pour les biens suivants :

F2 mairie : 3 500 €

F4 mairie : 6 000 €

Ecole Sainte Thérèse : 516 €

Garages Gendarmerie : 958 €

Cabinet médical : 3 600 €

Et fixe à 1 000 € le tarif pour une concession au cimetière.

Autorisation de mandater les factures d'investissement en attendant le vote du budget

Le conseil autorise le maire à payer les factures d'investissement pour un montant maximum de 165 000 € en attendant le vote du prochain budget.

Adhésion au service Santé au travail du CDG 43- Convention

Le conseil municipal accepte la proposition de convention d'adhésion au Service Santé au travail du Centre de Gestion 43, adhésion au type de formule 3. De plus il est décidé de ne pas bénéficier de l'option Inspection en sécurité et santé au travail.

Aide exceptionnelle : Intempéries Alpes Maritimes

Afin de participer à l'élan de solidarité manifesté à l'occasion des intempéries de début octobre qui ont ravagé de très nombreux villages dans les Alpes Maritimes, le conseil municipal décide d'allouer un don de 200 € qui sera versé sur le compte de la Croix Rouge ouvert à cet effet.

Avenant à la convention groupement de commandes CDG 43

Le groupement de commandes formé par le CDG 43 et dont il est le coordonnateur arrive à son terme le 31 décembre 2020.

Au regard de la situation sanitaire, le renouvellement du partenariat envisagé courant 2020 n'a pu être réalisé. C'est pourquoi, il est proposé de prolonger le partenariat actuel d'un an afin que les membres du groupement puissent disposer d'une plate-forme de dématérialisation (profil acheteur) pour la passation de leurs consultations de marchés publics.

Le conseil après en avoir délibéré décide une prolongation, pour une année, à compter du 1^{er} janvier 2021, de la durée de la convention initiale, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Questions diverses :

- Colis des aînés : ils vont être distribués par les conseillers municipaux.
- Départ du Docteur Puybonnieux : toutes les actions sont entreprises pour trouver un remplaçant.